



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Éducation prioritaire

Question au Gouvernement n° 1451

### Texte de la question

#### ÉDUCATION PRIORITAIRE

**Mme la présidente** . La parole est à M. Aurélien Lopez-Liguori.

**M. Aurélien Lopez-Liguori** . C'est avec émotion que je m'adresse à vous : élu maire d'Agde, cette intervention sera en effet ma dernière dans l'hémicycle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Ce fut un honneur de représenter les Héraultais, les Français et le camp national ces quatre dernières années.

L'Hérault vit une crise éducative et démographique qui touche toute la France. Notre pays connaît une baisse de la natalité et, d'ici à 2035, le nombre d'élèves devrait diminuer de 14 %. Cela pourrait être une chance d'aller vers des classes moins chargées, un meilleur suivi et de relever le niveau scolaire. Vous faites le choix inverse : fermer des classes et supprimer des postes. À Agde, trois classes sont menacées ; en France, ce sont des centaines qui disparaissent.

Pour votre gouvernement, l'éducation est un fait administratif plus qu'une stratégie sur le temps long, comme l'illustre votre gestion de la carte scolaire. Votre inaction est visible pour ce qui concerne les zones d'éducation prioritaire dont la réforme est sans cesse repoussée depuis 2019. À Béziers, à Agde, partout en France, des dizaines d'établissements attendent avec espoir d'être classées en REP+. Dans le quartier prioritaire d'Agde, 46 % des familles vivent sous le seuil de pauvreté. Cette ville coche toutes les cases pour être classée zone prioritaire, mais rien ne change : les élèves décrochent, les enseignants s'épuisent et l'État reste spectateur.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, confirmez-vous votre refus de créer de nouvelles zones d'éducation prioritaire ? Si tel est bien le cas, au nom des élèves, des parents et des enseignants, c'est le maire d'Agde qui vous le dit : changez de cap ! (*Sourires et applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**Mme la présidente** . La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. Édouard Geffray**, *ministre de l'éducation nationale*. La question se présente ainsi : notre carte de l'éducation prioritaire comporte 1 097 réseaux, dont 361 réseaux renforcés, les REP+, qui tiennent compte des concentrations géographiques de grande pauvreté. Cette carte, qui a vocation à être révisée périodiquement, l'a été pour la dernière fois en 2014, si bien qu'elle est aujourd'hui, objectivement, en partie obsolète. Je l'ai dit dès ma prise de fonction.

Nous rencontrons cependant une petite difficulté : pour réviser cette carte, il faut à la fois définir les critères de révision – les critères de 2014 étant eux-mêmes obsolètes – et travailler avec les collectivités locales qui sont, curieusement, tout comme les équipes pédagogiques, d'ailleurs, parfois assez favorables au fait d'entrer dans un réseau d'éducation prioritaire, mais beaucoup moins à l'idée d'en sortir, quand bien même leur situation s'est largement améliorée entre-temps.

Enfin, nous devons aussi nous synchroniser avec le mouvement des enseignants. En effet, je ne peux pas m'amuser – pardonnez-moi l'expression – à faire sortir un établissement d'un réseau d'éducation prioritaire sans avoir donné la possibilité aux enseignants de postuler au mouvement pour se réorienter, s'ils le souhaitent, vers un autre réseau d'éducation prioritaire.

Pour que le processus aille à son terme, il faut donc compter, en moyenne, entre quinze et dix-huit mois. Ajoutez à cela la période de réserve des élections municipales, puis celle de l'élection présidentielle, et vous constaterez que je dispose devant moi d'un délai assez court ! Accessoirement, il se trouve que j'ai tendance à respecter le verdict des urnes : je ne voudrais pas préempter une décision qui sera potentiellement au cœur du débat public l'année prochaine. Donc...

**Mme Marine Le Pen** . Vous êtes au chômage technique ! (*Sourires sur les bancs du groupe RN.*)

**M. Édouard Geffray, ministre** . ...voilà ce que je vais faire : commencer un travail technique portant sur les critères et la carte, afin que tout soit prêt pour mon successeur, quel qu'il soit. La carte pourra être ainsi modifiée en temps utile, en synchronisation avec le prochain mouvement des professeurs. Je ne pourrai pas faire davantage dans le délai qui est le mien !

**M. Erwan Balanant** . C'est de la bonne politique !

## Données clés

**Auteur** : [M. Aurélien Lopez-Liguori](#)

**Circonscription** : Hérault (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1451

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 avril 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 avril 2026